

Décision du Président
Contrat de prêt de ciné-marionnettes
Titulaire : Madame Léona Martin
60 bis avenue Gabriel Péri 94170 Le Perreux-sur-Marne

2024 – D – n° 207

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT que le Musée intercommunal de Nogent-sur-Marne organise une exposition intitulée *WILLY RONIS – L'œil du maître en banlieue Est*, du 19 octobre 2024 au 31 juillet 2025,

CONSIDERANT un prêt de ciné-marionnettes de la collection Martin-Starewitch,

D E C I D E

ARTICLE 1 :

De signer le contrat de prêt à titre onéreux (300 euros hors TVA) de ciné-marionnettes selon l'inventaire et le calendrier de roulement joint au contrat.

ARTICLE 2 :

Le contrat est conclu à compter de sa date de notification et se terminera le 31 juillet 2025 avec la fin de l'exposition.

ARTICLE 3 :

De charger le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale de Nogent sur Marne, comptable public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois suivant sa notification, devant le Tribunal Administratif de Melun ou par toutes voies de recours prévues par les Lois et Règlements en vigueur.

Fait à Champigny-sur-Marne, le 22 OCT. 2024



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente décision publiée le 22 OCT. 2024
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20241022-D2024-207-CC
Date de télétransmission : 22/10/2024
Date de réception préfecture : 22/10/2024